

Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1908

Autor(en): **Martin, Edm.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. A. Charvoz pense que le moment est venu d'entreprendre une revision des statuts de la Société particulièrement dans le sens d'un abaissement de la cotisation.

M. A. Berger l'appuie. Pour lui, la soirée annuelle devrait être organisée de façon telle que cette manifestation ne vienne pas grever par trop notre modeste budget.

M. Baatard ne se montre pas très partisan de cet abaissement de la cotisation. Il met en garde le Comité contre cette idée qui, à son sens, n'est pas sans danger pour l'avenir de la Société.

Cette question de revision est renvoyée au Comité.

Diverses propositions tendant à développer encore l'activité de la Société se font jour. M. Berger voudrait des conférences publiques, M^{lle} Métral, des concours, M. Duvillard aimerait que le groupe de psychologie reprit ses travaux actuellement interrompus... etc. ... etc. ...

Le Comité s'engage à étudier les idées qu'on vient de lui soumettre. Cependant pour les réaliser il lui faut l'appui non seulement moral mais effectif des sociétaires. En somme, le Comité s'emploie de son mieux à faire fonctionner les divers organes de l'Association ; mais le succès dépend de la bonne volonté et de l'activité de tous.

Séance levée à 5 h. 20.

(D'après les notes de M. F. Lecoultré.)

Le bulletinier :

L. DURAND.

**Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise
pendant l'année 1908,
présenté par Ed. MARTIN, président.**

Mesdames et Messieurs,

C'est dans le calme que la Société pédagogique a accompli son labeur de 1908. Plus de congrès, plus de célébration d'anniversaire ; mais une étude très serrée des lois sur l'instruction publique en vigueur dans notre canton, voilà le thème de

nos travaux pendant l'exercice auquel nous mettons aujourd'hui le point final.

M. le professeur Jules Dubois, vice-président de la Société, a bien voulu se mettre à la disposition de notre Comité pour introduire la question. La communication qu'il vous a présentée, le 30 avril, retient l'attention et par sa forte documentation et par la largeur de vue avec laquelle le sujet a été traité. Au début, M. Dubois a fait l'historique des lois qui, depuis l'établissement de l'instruction obligatoire et gratuite par la Constitution de 1847, régirent ce domaine et acheminèrent le législateur vers l'élaboration de l'édifice actuel connu sous le nom de « loi de 86 ». Après avoir déterminé les caractères essentiels de cette œuvre capitale et accordé un souvenir aux hommes de valeur qui en furent les artisans, il se demande si cette loi a besoin d'être revue et si une refonte complète coordonnant les diverses adjonctions apportées à époques différentes ne s'impose pas à l'attention non seulement des assemblées législatives, mais encore et, surtout peut-être, des pédagogues et des penseurs. Il en déduit la conclusion suivante : c'est qu'aujourd'hui, nous devons dresser le bilan de notre éducation nationale genevoise. Ce sera la revision de la loi du 5 juin 1886 envisagée par son seul côté pédagogique. Et M. Dubois propose à vos réflexions un plan d'étude rationnel qu'il divise en 6 sujets : Les relations entre l'école et les éducateurs naturels de l'enfant. — L'enseignement primaire. — L'enseignement secondaire. — Les programmes généraux. — Les raccordements. — La préparation du Corps enseignant. Notre très distingué collègue désire enfin que cette étude soit entreprise dans un esprit critique, mais impartial, pratique, national et pédagogique. Vous avez adopté ces conclusions, Mesdames et Messieurs, et nous nous sommes mis à l'œuvre.

L'enseignement primaire ou, plus justement, l'enseignement obligatoire a accaparé, à lui seul, presque toute l'activité de la Société pédagogique. En effet, dès le premier échange de vues, la discussion s'est élevée assez haut pour embrasser simultanément les idées qui ont présidé à l'élaboration de cette partie de la loi et les faits et expériences relevés depuis une vingtaine d'années.

Vous vous êtes mis d'accord, sans peine, sur la durée de la scolarité obligatoire. Légalement elle est aujourd'hui de 9 années ; mais, en fait, elle ne s'exerce sérieusement que pendant

7 ans. Vous avez estimé qu'il serait sage d'appeler, à l'avenir, tous les enfants du pays sur les bancs de l'école jusqu'à l'âge de 14 ans, donnant corps à une idée souvent exprimée dans le public et dont tous les amis de l'enfance verront la mise en pratique avec une légitime satisfaction. Mais où les avis se sont partagés et où d'ailleurs la Société pédagogique n'est pas parvenue encore à trouver la solution la plus profitable pour le peuple de demain et la plus acceptable aussi pour les législateurs actuels, c'est dans la méthode et le système propres à réaliser cet enseignement. Néanmoins nos discussions ne resteront pas stériles; des bases sérieuses ont été jetées; les diverses propositions qui s'y sont fait jour ont attiré l'attention de bon nombre d'hommes que la question intéresse au plus haut point et certainement les vœux du Corps enseignant auront quelque influence lorsque les débats seront ouverts au grand jour de la publicité.

M^{me} J. Ballet, inspectrice de gymnastique, ayant passé quelques semaines à Bruxelles, a bien voulu, sur notre demande, communiquer à la Société les impressions rapportées de son voyage. Elle l'a fait dans une causerie charmante, fort bien ordonnée, exposant en un relief vivant toute l'organisation scolaire de cette capitale, ce qu'elle présente de bon et que nous devrions bien imiter à Genève, comme ce qu'elle peut avoir de défectueux et dont nous nous garderons de nous inspirer. M^{me} Ballet a su attirer votre attention particulièrement en ce qui concerne les écoles d'arrière-pédagogiques et médicaux et l'enseignement de la natation en si grand honneur à Bruxelles. La discussion très animée qui a suivi l'exposé de Madame l'Inspectrice a abouti à l'adoption d'un vœu, transmis au Département de l'Instruction publique, demandant la coopération des autorités pour le développement de la natation à Genève.

Enfin, M. le prof. Henri Mercier a consenti, une fois encore, à nous régaler d'une de ces fantaisies humoristico-scientifiques dont lui seul connaît le secret. Avec la formation des noms de famille et des prénoms il nous a fait passer une heure de délicieuse gaité; il pourra recommencer quand bon lui semblera, assurément, la Société pédagogique n'y verra, pour sa part, aucun obstacle.

Notre bibliothèque a été, cette année, l'enfant gâté de la Société. Grâce à la générosité du Département de l'Instruction

publique, nous avons pu enrichir nos rayons de quelques œuvres nouvelles de psychologie, de pédagogie et de saine littérature. Aussi tenons-nous à adresser publiquement à son actif et très distingué président M. le conseiller d'Etat Rosier nos vifs et sincères remerciements. D'ailleurs, nous avons consacré une partie notable de notre budget annuel au développement de cette utile branche de notre activité. Nous avons fait relier une fort belle collection de la *Revue des Deux Mondes*, trésor inépuisable où les friands d'analyses littéraires et d'œuvres remarquables pourront puiser pendant longtemps. Cela nous a coûté un peu cher, sans doute; mais ne le regrettons pas trop, ce n'est au fond, que dépense utile et, partant, argent bien placé.

La soirée du 19 décembre 1908 restera certainement comme l'un des plus brillants succès de notre vaillant groupe de déclamation. Redire encore, dans ce rapport, tout le plaisir que nous y avons éprouvé ne serait que rééditer des formules connues. Constatons cependant que, grâce à l'activité intelligente et au dévouement de la Commission, la Soirée de la Société pédagogique tend de plus en plus à devenir la vraie fête du Corps enseignant genevois, divertissement auquel, sans distinction, on se donne rendez-vous. Au fond, elle constitue encore un moyen d'unir entre eux les membres de cette grande famille d'éducateurs; nous nous en félicitons sans réserve.

L'année 1908 s'est écoulée sans qu'il nous aît été possible de donner une solution à la question de droit que l'admission d'une deuxième section cantonale genevoise dans la fédération romande nous a mis dans l'obligation de soulever. Une correspondance assez volumineuse a été échangée entre votre Comité et le Bureau de la Romande; mais jusqu'ici nous n'avons pu trouver un terrain d'entente. Cependant la discussion paraît devoir arriver prochainement à son terme et nous espérons pouvoir, en faisant preuve de bonne volonté de part et d'autre, aplanir toutes les difficultés qu'évidemment il eût été préférable de ne pas laisser naître.

Un mot de gratitude encore envers tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la prospérité de notre chère Société pédagogique genevoise. Aux membres du Comité particulièrement, à ces collaborateurs précieux et sûrs, permettez-moi d'exprimer ici toute ma reconnaissance.

Mesdames et Messieurs,

Après ce rapide coup d'œil jeté en arrière, tournons nos regards vers l'avenir. La Société pédagogique n'est pas à la veille de s'endormir faute de besoin. L'un des principaux rôles de notre association est de répandre les idées reconnues bonnes au filtre de ses discussions. Or, une idée juste et noble est rarement perdue. Jetée au vent, elle peut être combattue, disparaître même pour un temps plus ou moins long; mais toujours elle relève la tête, rallie des partisans et finalement s'impose, sinon à l'admiration, du moins au respect du plus grand nombre.

Puisse notre chère Société pédagogique continuer à se faire, comme par le passé, le protagoniste de toutes les idées saines et bonnes sans trop se préoccuper de l'honneur qui pourra lui en revenir; mais simplement parce que tel doit être son rôle. La ligne de conduite adoptée par nos devanciers n'a jamais cessé d'être orientée vers le progrès. Gardiens de leur œuvre de patriotes nous devons aujourd'hui, instituteurs genevois, regarder l'avenir en face.

Ah! Genève est un joyau merveilleusement serti dans un horizon incomparable, au bord d'un lac chanté par les plus grands dans toutes les littératures; nous l'aimons pour sa beauté le cher pays de nos ancêtres; mais nous le chérissons plus encore pour son histoire et pour la brillante renommée qu'il s'est acquise dans l'univers par la générosité avec laquelle il distribue à tous ses enfants l'amour de l'indépendance, de la lumière et de la vérité.

Partout, au dehors, on rivalise de zèle et d'entrain pour atteindre, pour dépasser même ce qui fit si longtemps notre gloire nationale. Cet apanage, nous ne pourrions le garder intact qu'en développant encore et toujours l'instruction populaire sous toutes ses formes et dans tous ses degrés.

Instituteurs qui sommes les sentinelles avancées, veillons et, surtout agissons!

Genève, le 4 février 1909.

Edm. MARTIN, *président*.

Rapport sur l'exercice financier 1908.

Mesdames et Messieurs,

Pendant l'exercice 1908, les Recettes ont été les suivantes :

Cotisations arriérées	Fr. 62 —	
» de 1908	» 631 50	
» de 1909	» 5 50	Fr. 699 —
<hr/>		
Produit des annonces parues sur la couverture des 5 numéros du Bulletin de 1908	» 120 —	
		<hr/>
	Total	Fr. 819 —

Il a été payé pour :

Soirée du 19 décembre 1908	Fr. 264 90	
Impression et expédition du Bulletin	» 251 35	
Bibliothèque	» 135 75	
Cotisation à la Romande pour 1908	» 71 50	
Entretien, chauffage et éclairage de la salle des séances	» 21 50	
Affranchissement de 160 remb. postaux	» 19 20	
Affranchissements divers	» 13 —	
Frais de bureau	» 4 50	
	<hr/>	
	Total	Fr. 781 70

Les Recettes s'élevant à	Fr. 819 —
et les Dépenses à	» 781 70
	<hr/>
il y a donc un Boni de	Fr. 37 30

Notre Avoir, qui était au 27 février 1908, de augmenté des Intérêts de notre dépôt à la Caisse d'Épargne (au 31 décembre 1908)	Fr. 2009 62
et du Boni de l'exercice	» 63 25
	<hr/>
s'élève, au 1 ^{er} février 1909, à	Fr. 2110 17